



## DELIBERATION

### Objet : Chantiers éducatifs 2026

Le 18 mai 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 mai 2026

**Présents** : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Marie MONTET, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Chloé PETIT, Ludovic CEYTE, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA.

**Procurations** : Madame Muriel SPADA à Madame Bernadette PONSON, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Madame Pascale DUMAZET, Madame Cheryl-Anne GAUTHIER à Madame Céline MONTAGNON, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET.

**Absente** : Madame Isabelle BOIS.

**Secrétaire** : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

-----

Monsieur le Maire expose que Les chantiers éducatifs permettent à la Commune de développer, dans un cadre réglementé, l'aspect contributif des jeunes à la réalisation d'un projet individuel ou collectif. L'objectif est la mise en situation de travail, sur des secteurs économiquement non concurrentiels, de jeunes âgés de 16 à 25 ans en contrepartie d'une rémunération. Des chantiers collectifs sont proposés durant la période estivale ouverts à tous les jeunes de 16 à 18 ans habitant la commune. Sont priorités les jeunes en difficulté d'insertion sociale, scolarisés ou non et connus par les partenaires associés au recrutement : Mission Locale, Prévention Spécialisée, Service Social Départemental, Centre Social le Nélumbo. Des chantiers individualisés sont également proposés pour des jeunes âgés jusqu'à 25 ans, repérés par les partenaires locaux, afin d'avoir une première expérience en lien avec leur projet professionnel.

Il indique que ce dispositif, adopté depuis plusieurs années, présente les caractéristiques suivantes pour 2026 :

- La liste des chantiers éducatifs sur la Commune sera arrêtée en partenariat avec les structures chargées de l'aide au recrutement. Il s'agira de travaux nécessitant beaucoup de main-d'œuvre : aide dans les services municipaux, espaces verts et voirie en particulier, remise en état d'équipements, renfort lors des manifestations communales.
- L'encadrement technique des jeunes sera assuré par du personnel communal, de l'association Sauvegarde 42, de l'association Andrézieux-Bouthéon Animation (ABA).

- Les chantiers seront réalisés pendant l'année 2026 pour un nombre total de 973 heures et un coût de 20.20 €/heure, soit une somme globale de 19 654.60 €, à répartir pour moitiés entre la Commune et le Département de la Loire.

Monsieur le Maire explique que la convention soumise à approbation dont la durée est fixée du 25 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, fixe les obligations de chacune des parties comme suit :

- Le Département de la Loire et la Commune d'Andrézieux-Bouthéon participeront à la rémunération des jeunes à hauteur de 50 % du tarif horaire, soit un total de 9 827,30 € chacun.
- Le Département assurera la validation technique du contenu des chantiers,
- La Commune assurera l'organisation et la planification des chantiers éducatifs par la mise à disposition d'un agent municipal coordinateur du dispositif. Ce coordinateur centralisera les dossiers administratifs, veillera au suivi des chantiers et aux respects des règles. Il élaborera un bilan qualitatif et quantitatif qui sera fourni à la fin de l'opération, permettant d'évaluer la prestation en termes de travaux réalisés et du nombre de jeunes accueillis.
- L'Association Intermédiaire UTILE Sud Forez/Convergence assurera la gestion administrative de l'opération par la mise à disposition des personnes ciblées et souscrira les contrats de travail.

Il est précisé que Madame Nicole BRUEL, par ailleurs conseillère départementale, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative aux chantiers éducatifs 2026 à conclure avec le Département de la Loire, et l'association Utile Sud Forez/Convergence, pour un total de 973 heures,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document y afférent.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 19 mai 2026

**Le Maire,**  
**François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,**  
**Pierre-Julien MARRET**

